REÇU EN PREFECTURE le 31/03/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219104619-20230328-CM230332023



DELIBERATION N° CM 23/033/2023

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

- Séance du 28 mars 2023 -

Présents et représentés : **26**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 22 mars, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS: M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,

M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,

M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTE EXCUSÉE: Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

ABSENTE: Mme Adeline CLOGENSON,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Nicolas PIOT

• Don à la Fondation de France dans le cadre du soutien aux peuples turc et syrien victimes du tremblement de terre du 6 février 2023

Madame Marie-Christine HARISLUR, Adjointe au Maire, fait part aux membres du Conseil municipal que la Fondation de France a lancé un appel aux dons afin de venir en aide aux victimes du séisme qui a eu lieu en Turquie et en Syrie, le 6 février 2023.

Aussi, Madame HARISLUR propose d'allouer à cet organisme un don, ayant trait à l'exercice 2023 afin de venir en aide aux victimes, dans le cadre de la solidarité, d'un montant de 500,00 €.

Elle souligne auprès de l'assemblée que le montant de ce don ainsi accordé par la Commune entre dans le cadre budgétaire défini pour l'année 2023 à l'article 65133.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et plus particulièrement son article L. 1611-4,

Considérant qu'il convient d'apporter sa contribution en solidarité aux sinistrés de Turquie et de Syrie qui ont subi une catastrophe suite aux séismes du 6 février 2023,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

RECU EN PREFECTURE

- Décide d'accorder à la Fondation de France un don en soutien aux peuples de de Syrie.

- **Fixe** le montant de ce don à 500,00 €.
- Dit que la somme sera imputée à l'article 65133 du Budget Primitif 2023.

Le 30 mars 2023 Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire